



Absence de garantie constructeur sur véhicule

Par fabmalo

Bonjour,

Je viens d'acquérir un véhicule le 12/03 - paiement cash- chez un mandataire.

En me rendant chez un concessionnaire de la marque proche de mon domicile, ce dernier me dit que ce véhicule est un véhicule d'import, que la date de début de garantie n'est pas renseigné dans la base donnée du constructeur et par conséquent ce véhicule est sans garantie constructeur.

Pourtant sur le bon de commande, il est spécifié que ce véhicule sera sous garantie constructeur.

J'ai contacté le mandataire qui doit contacter son fournisseur, mais les jours passent et pas de réponse

Puis je faire valoir un droit de rétractation ?

Merci

Par vivi2501

Délai de rétractation pour un achat (cf le site litige.fr)